

STATUTS SASU 3ibada

STATUTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

3ibada

Article 1 - **FORME**

La société est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) régie par les dispositions du Code de commerce, notamment les articles L. 227-1 et suivants, et par les présents statuts.

Article 2 - **DÉNOMINATION**

La société a pour dénomination sociale : **3ibada**

Article 3 - **OBJET SOCIAL**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La conception, le développement, l'édition, l'exploitation et la commercialisation d'applications mobiles, de logiciels et de services numériques, notamment l'application Le Baromètre des Adorations ;
- Toutes prestations de services, formations et activités connexes dans le domaine du digital et des technologies de l'information ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Article 4 - **SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au : **13 rue Ernest Fabrègue, 69009 Lyon**. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président.

Article 5 - **DURÉE**

La durée de la société est fixée à **99 années** à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de **MILLE EUROS (1 000 €)**.

Il est divisé en **100 actions** de **10 euros** chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Article 7 - **ACTIONS**

Les actions sont nominatives. Elles donnent droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation.

Article 8 - **PRÉSIDENT**

La société est représentée et dirigée par un Président désigné par l'associé unique.

Le Président a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Est nommé en qualité de Président : **Monsieur Nabil KAIROUANI**, demeurant au 13 rue Ernest Fabrègue, 69009 Lyon.

Article 9 - **DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires. Ses décisions sont prises par écrit et consignées dans un registre.

Article 10 - **EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le **1er janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année.

Article 11 - **DISSOLUTION - LIQUIDATION**

À l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'associé unique règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Fait à Lyon, le 15/01/2026

L'associé unique :

Nabil KAIROUANI

Lu et approuvé le 15/01/2026



Annexe aux Statuts

I. APPORTS

La clause relative aux apports figurant dans les statuts de la société est complétée par les stipulations de la présente Annexe.

En cas de contradiction entre les stipulations de ladite clause et celles de la présente Annexe, les stipulations de l'Annexe prévalent.

ARTICLE – APPORTS

Apport en numéraire :

Les fonds correspondants aux apports en numéraire ont été déposés préalablement à ce jour au crédit d'un compte ouvert via d'Olinda SAS ("Qonto"), dûment mandatée à cet effet par chacun des associé(s), au nom de la société en formation, sur le compte ouvert auprès de l'étude Maître Quentin FOUREZ - Notaires au 1 Place Marechal Gallieni, 27500, Pont-Audemer, FRANCE, ainsi que l'atteste l'attestation du dépositaire établi auprès de l'office notarial, mentionnant les sommes versées par les associés.

L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

II. ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS

- Dépôt du capital social auprès d'une étude notariale
- Ouverture d'un compte de transit à leurs noms auprès de Olinda SAS (QONTO), établissement de paiement agréé auprès de l'ACPR
- Ouverture d'un compte de paiement au nom de la Société auprès de OLINDA SAS (Qonto), établissement de paiement agréé auprès de l'ACPR